

Mises à jour rectificatives – Année 2020

Attention, ne réalisez cette procédure que si vous avez effectué une sauvegarde une sauvegarde de vos dossiers avant d'intervenir.

Comme tous les ans, les éléments de réglementation que nous déployons lors des mises à jour de janvier ne sont que partielles. Des décrets sont publiés en fin de mois après notre passage chez vous et viennent affiner les éléments que nous avons installés sur vos plans de paie.

L'objectif de cette procédure est de vous permettre de procéder aux quelques changements qui sont portés à notre connaissance à ce jour afin que vos paies soient le reflet exact de la réglementation.

Dans ce document nous allons vous proposer de procéder à quelques réglages simples pour intégrer les derniers changements. Vous devrez les effectuer sur tous vos dossiers de paie. Nous allons vous amener à modifier certains paramètres dans des rubriques mais également dans des constantes. Il est possible, selon la date à laquelle nous sommes intervenus sur vos dossiers, que tout ou partie des changements aient déjà été effectués. Dans ce cas, votre travail n'aura été qu'une démarche de contrôle.

La sauvegarde effectuée, commencez par ouvrir votre premier dossier de paie, classiquement. Voici le détail des opérations que nous vous proposons de réaliser par vous-même.

1. Modification des rubriques

Une seule rubrique est à modifier sur votre dossier de paie. Il s'agit de la rubrique globale de réduction générale dite « réduction Fillon ». Celle-ci porte en principe le numéro **63500** et porte le libellé « **Allègement des cotisations** » sur votre plan de paie. Si votre dossier de paie est un dossier MSA ou BTP, il est possible que cette rubrique porte un autre numéro. Pour l'identifier, il vous suffit de sortir un état résumé des cotisations de janvier 2020 pour la repérer. Elle se situe dans la liste des rubriques non ventilées en tête de votre document, dans la partie nommée « Total sans caisse », comme suit :

Etat résumé des cotisations M E N S U E L										Page : 1
Période du 01/01/20 au 31/01/20										(Avant clôture mensuelle)
Société : © Sage V 2.20										
Matricule à ZZZZZZZZ										
Total	Rubriques de cotisations	Taux salarial	Taux patronal	Taux global	Assiette de cotisation	Base	Montant salarial	Montant patronal	Montant global	Effectifs H. F.
	63500 Allègement des cotisations				-25878,43			-5092,84	-5092,84	12
	Total sans caisse									
21000	URSSAF Maladie Mater Inv Décès									
21050	URSSAF Maladie Mater Décès M									

Une fois le numéro de la rubrique repéré, rendez-vous dans le menu de la paie et sélectionnez « **Listes** » (1) puis le choix « **Rubriques** » (2).

Dans la fenêtre des rubriques, dans la zone de recherche, frappez le numéro de la rubrique de réduction générale « **63500** » (3) (ou le numéro que vous aura donné votre résumé des cotisations) puis cliquez sur la colonne « **Code** » (4).

La rubrique recherchée doit apparaître toute seule. Double cliquez sur son intitulé (5) pour l'ouvrir. Lorsque la rubrique est ouverte, rendez-vous sur l'onglet « **Associations** » (6) puis dans le sous-onglet « **Cumuls de paie 2** » (7). Repérez la zone « **Total allègement** » puis ouvrez la liste déroulante (8) pour y placer le signe « **+** ».

Terminer votre saisie et en cliquant sur le bouton bleu « **OK** ». La correction de la rubrique est terminée, vous pouvez refermer la fenêtre des rubriques.

2. Modification des constantes

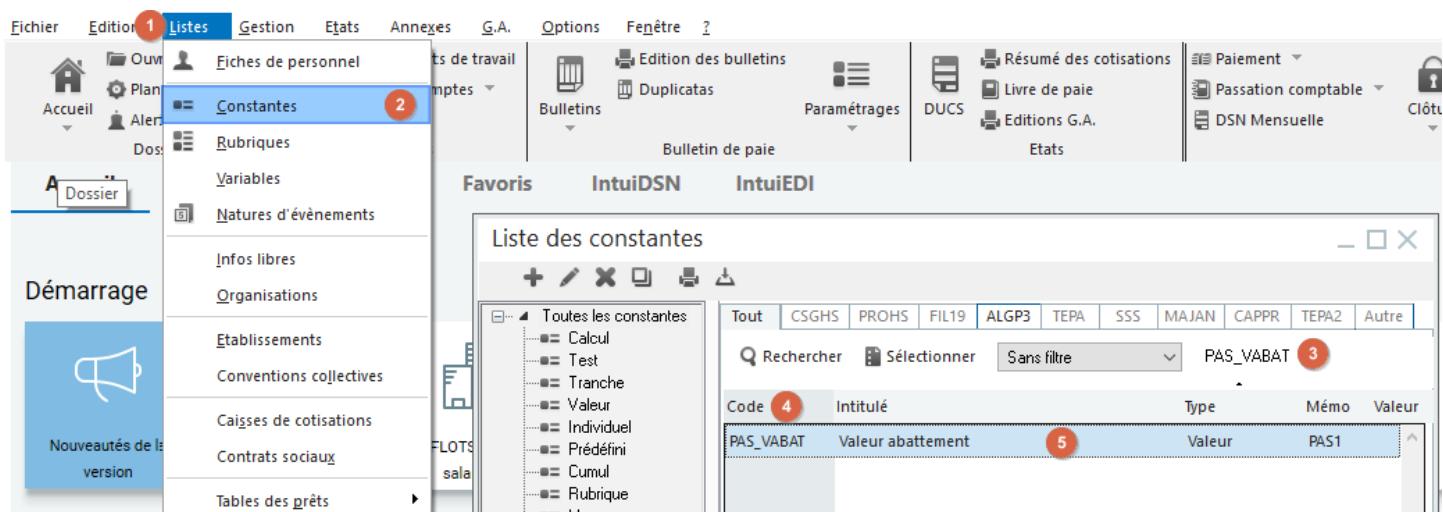
Quelques constantes sont à retoucher. Elles concernent le prélèvement à la source des apprentis, la taxe sur les salaires et la réduction générale dite Fillon.

Pour chacune d'elles vous devrez la repérer, l'ouvrir et modifier la constante comme nous allons vous l'indiquer.

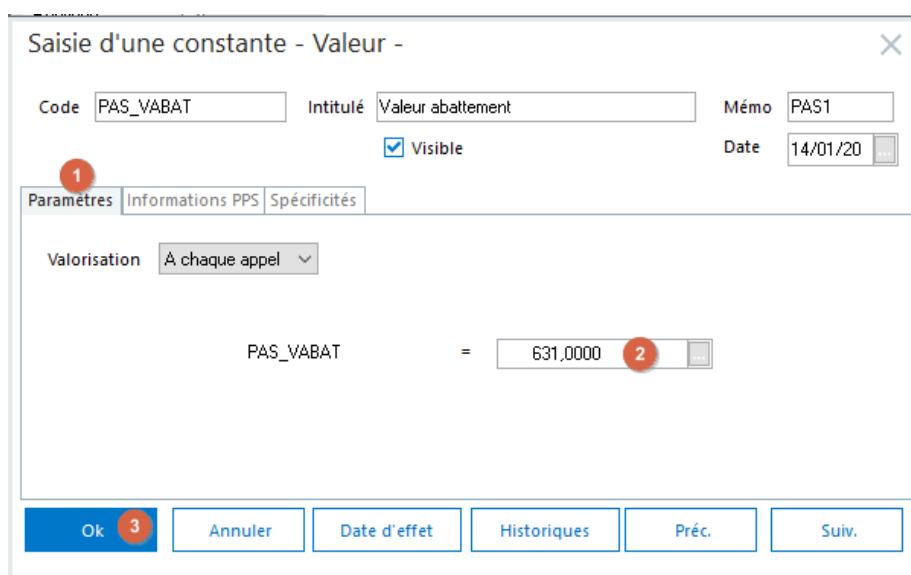
Pour repérer la constante, nous allons commencer par la constante **PAS_VABAT** qui est la constante contenant le montant de l'abattement de Rémunération Nette Fiscale pour les contrats CDD de courte durée.

Rendez-vous dans le menu de la paie dans l'entrée « **Listes** » (1) puis sur le choix « **Constantes** » (2). Dans la fenêtre des constantes, entrez le code « **PAS_VABAT** » dans la case de recherche (3) puis cliquez sur la colonne « **Code** » (4).

La constante apparaît toute seule. Double-cliquez sur son intitulé pour l'ouvrir (5).



Une fois la constante ouverte, allez dans l'onglet « **Paramètres** » (1) et placez la valeur « **631,0000** » (2). Terminez par le bouton « **OK** » (3). Nous pouvons passer à la constante suivante.



De la même manière que vous venez de modifier la constante PAS_VABAT, vous allez modifier les constantes « **BIA** » et « **BSA** » de la même manière. Il s'agit des valeurs 2020 pour le calcul de la taxe sur les salaires. Ces 2 constantes doivent contenir respectivement les valeurs de « **8004,0000** » et « **15981,0000** ». Voici ce que vous devez obtenir à l'écran une fois votre modification effectuée.

Saisie d'une constante - Valeur -

Code	BIA	Intitulé	Base inférieure annuelle	Mémo	TSS19
		<input checked="" type="checkbox"/> Visible		Date	26/02/19

Paramètres Informations PPS Spécificités

Valorisation A chaque appel

BIA	=	8004,0000
-----	---	--

Saisie d'une constante - Valeur -

Code	BSA	Intitulé	Base supérieure annuelle	Mémo	TSS19
		<input checked="" type="checkbox"/> Visible		Date	26/02/19

Paramètres Informations PPS Spécificités

Valorisation A chaque appel

BSA	=	15981,0000
-----	---	---

Ok

Annuler

Date d'effet

Historiques

Préc.

Suiv.

Nous allons maintenant modifier 3 constantes de calcul. Deux sont nécessaire au calcul du PAS de l'apprenti et du stagiaire et une est dédiée à la réduction générale.

Rechercher toujours par la même méthode que PAS_VABAT, la constante nommée « **PAS_CAS** » et ouvrez là. Nous allons relever 2 informations, les 2 nombres qui sont sur la colonne « **Valeur** » du tableau central. Ce sont les numéros des bulletins modèles de l'apprenti et du stagiaire.

Saisie d'une constante - Test -

Code	PAS_CAS	Intitulé	Cas particuliers app/stag/cour	Mémo	PAS
Code jusqu'à 8 car. pour les constantes "Tests multiples"		<input checked="" type="checkbox"/> Visible		Date	27/09/18

Paramètres Informations PPS Spécificités

Valorisation A chaque appel

Condition	Constante	Op.	Valeur
Ou	BULLMOD	=	7,0000
Ou	BULLMOD	=	999999,0000

Alors PAS_CAS = PAS_TRNFP

Sinon PAS_CAS = PAS_COUR

Insérer constante(s) Insérer valeur Supprimer

Ok

Annuler

Préc.

Suiv.

Notez ces 2 valeurs (en jaune dans l'image ci-dessus) et fermez par le bouton « **Annuler** » la constante.

Dans la case recherche, demandez maintenant la constante « **PAS_TBNI** ». Reportez les 2 nombres notés, comme indiqué en jaune dans l'image ci-après en remplaçant ce que vous trouverez si bien sur ce ne sont pas les mêmes :

Saisie d'une constante - Test -

Code **PAS_TBNI** Intitulé **Test régu pr net imposable** Mémo **PAS2**
Code jusqu'à 8 car. pour les constantes "Tests multiples" Visible Date **14/01/20**

Paramètres Informations PPS Spécificités

Valorisation A chaque appel

Condition	Constante	Op.	Valeur
Ou	BULLMOD	=	7,0000
Ou	BULLMOD	=	999999,0000
Et	PAS_RNF_AR	<	PAS_SMIC

Alors PAS_TBNI = 0,0000
Sinon PAS_TBNI = PAS_REGNIM

Insérer constante(s) Insérer valeur Supprimer

Ok Annuler Préc. Suiv.

Terminer le travail en cliquant sur le bouton « **OK** » pour refermer et enregistrer votre modification.

Vous allez faire la même chose avec la constante « **PAS_TBRE** ». Elle doit ressembler au final à ceci avec sur la partie jaune les 2 valeurs que vous avez relevé de la constante PAS_CAS.

Saisie d'une constante - Test -

Code **PAS_TBRE** Intitulé **Test régu impôt appr avt PAS** Mémo **PAS2**
Code jusqu'à 8 car. pour les constantes "Tests multiples" Visible Date **14/01/20**

Paramètres Informations PPS Spécificités

Valorisation A chaque appel

Condition	Constante	Op.	Valeur
Ou	BULLMOD	=	7,0000
Ou	BULLMOD	=	999999,0000
Et	PAS_RNF_AR	<	PAS_SMIC

Alors PAS_TBRE = PAS_REGNIM
Sinon PAS_TBRE = 0,0000

Insérer constante(s) Insérer valeur Supprimer

Ok Annuler Préc. Suiv.

Terminer le travail en cliquant sur le bouton « **OK** » pour refermer et enregistrer votre modification.

Mises à jour rectificatives Année 2020

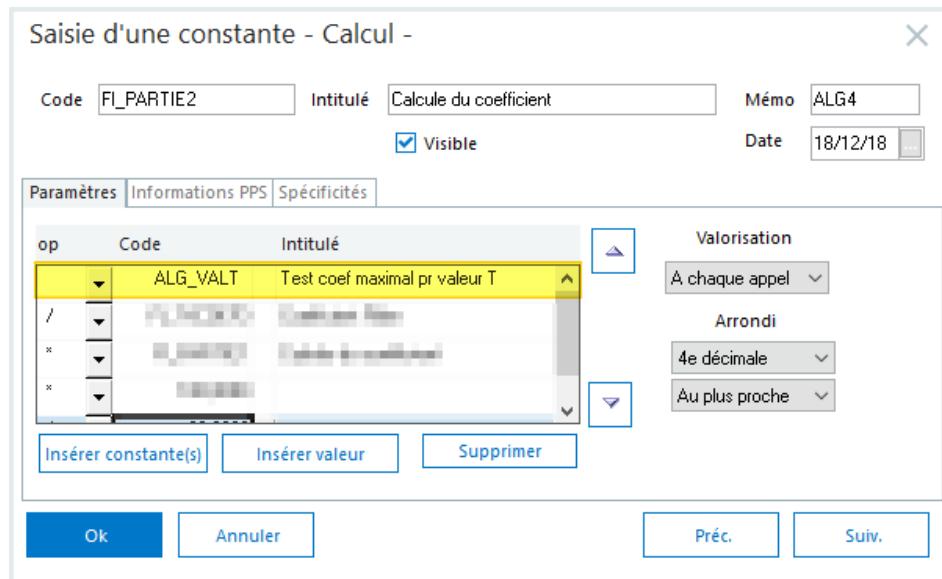
Nous allons corriger maintenant une autre constante. Il s'agit d'une constante intervenant dans le calcul de la réduction générale dite Fillon. Pour cela, repérez au moyen de la case de recherche, la constante « **FI_PARTIE2** ».

Saisie d'une constante - Calcul -

Code	FI_PARTIE2	Intitulé	Calcule du coefficient	Mémo	ALG4
<input checked="" type="checkbox"/> Visible			Date 18/12/18		
Paramètres		Informations PPS		Spécificités	
op	Code	Intitulé	Valorisation		
/	ALG_VALT	Test coef maximal pr valeur T	A chaque appel		
*	PIVAL	Test pour PI	Arondi	4e décimale	
*	PIVAL2	Test pour PI	Au plus proche	Au plus proche	

Insérer constante(s) **Insérer valeur** **Supprimer**

Ok **Annuler** **Préc.** **Suiv.**



Assurez-vous que la première ligne du tableau de la formule de calcul contienne bien la constante « **ALG_VALT** ».

Si tel n'est pas le cas, remplacez la constante que vous voyez par « **ALG_VALT** ».

Terminer le travail en cliquant sur le bouton « **OK** » pour refermer et enregistrer votre modification.

Il vous faut maintenant vérifier la conformité de 3 autres constantes. Il s'agit de « ALG_PARTUA », « ALG_PARTRE » et « FI_LIMCOEF ».

Utilisez la même démarche pour localiser et ouvrir les 3 constantes et assurez-vous qu'elles contiennent bien les éléments ci-dessous :

Saisie d'une constante - Calcul -

Code **ALG_PARTUA** Intitulé **Partie URSSAF/Chômage (cible)** Mémo **ALGP3**
 Visible Date **03/01/19**

Paramètres **Informations PPS** **Spécificités**

op	Code	Intitulé
ALG_REDUC	Montant 63500 pour répartition	
*	ALG_VALT3	>Additionne T URSSAF et AC
/	ALG_VALT	Test coef maximal pr valeur T

Valorisation
 A chaque appel
 Arrondi
 Aucun
 Au plus proche

Insérer constante(s) **Insérer valeur** **Supprimer**

Saisie d'une constante - Calcul -

Code **ALG_PARTRE** Intitulé **Partie Retraite** Mémo **ALGP1**
 Visible Date **04/01/19**

Paramètres **Informations PPS** **Spécificités**

op	Code	Intitulé
ALG_REDUC	Montant 63500 pour répartition	
*	ALG_VALTR	Test coef max pr valeur T Ret.
/	ALG_VALT	Test coef maximal pr valeur T

Valorisation
 A chaque appel
 Arrondi
 Aucun
 Au plus proche

Insérer constante(s) **Insérer valeur** **Supprimer**

Saisie d'une constante - Test -

Code **FI_LIMCOEF** Intitulé **Coef. à appliquer au BRUT** Mémo **ALGPR**
 Code jusqu'à 8 car. pour les constantes "Tests multiples" Visible Date **15/09/15**

Paramètres **Informations PPS** **Spécificités**

Valorisation A chaque appel

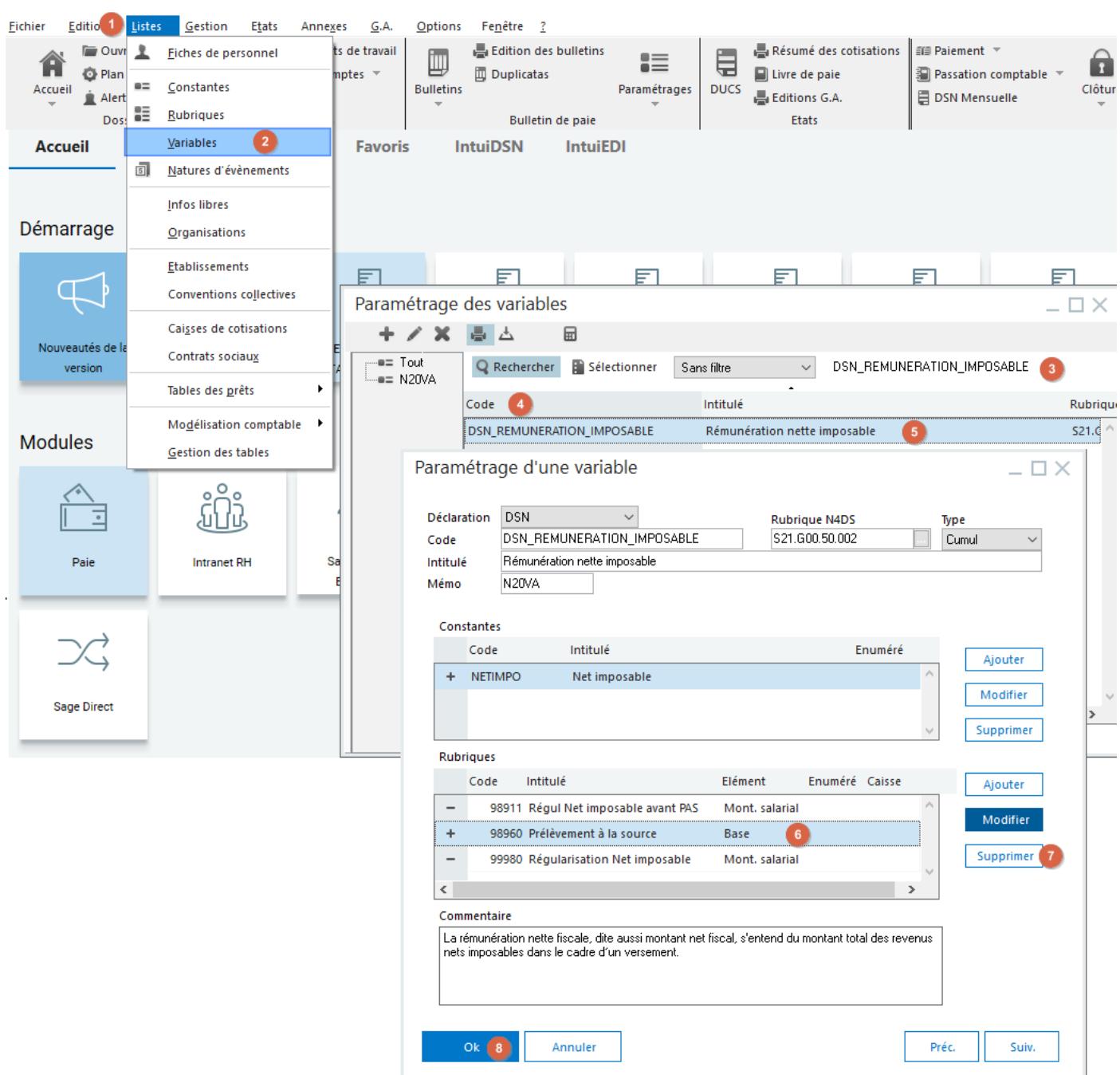
Conditi...	Constante	Op.	Valeur
	FI_PARTIE2	>	ALG_VALT

Alors FI_LIMCOEF = ALG_VALT
 Sinon FI_LIMCOEF = FI_PARTIE2

Insérer constante(s) **Insérer valeur** **Supprimer**

3. Modification des variables DSN

Une seule modification est éventuelle à prévoir. Pour cela rendez-vous dans le menu de la paie et demandez « **Listes** » (1) puis « **Variables** » (2). Dans la case de recherche de la fenêtre des variables, saisissez « **DSN_REMUNERATION_IMPOSABLE** » (3), puis cliquez sur la colonne « **CODE** » (4). Lorsque la variable apparaît dans la liste ci- bas, double-cliquez dessus pour l'ouvrir (5). Dans sa description, si vous voyez apparaître la rubrique « **98960 Prélèvement à la source ou Simulation Prélèvement à la source** » (cette rubrique peut porter un numéro différent sur votre dossier de paie). Sélectionnez-la (6) puis supprimez la ligne par le bouton « **Supprimer** » (7) puis enregistrez la variable par le bouton « **OK** » (8).



A ce stade vous avez effectué tous les rectificatifs portés à notre connaissance au 31 janvier 2020.

Merci pour votre compréhension.